

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 10/03/2023

**Délibération n° 2023-004-8
Séance du 7 mars 2023**

Adhésion à l'association Aqua Publica
Europea

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 23 février 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association Aqua Publica Europea,

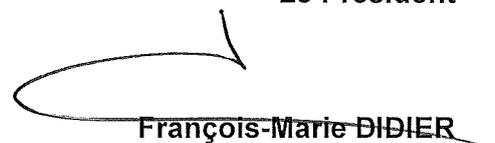
Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'association Aqua Publica Europea, association internationale sans but lucratif de droit belge, dont le siège social se situe boulevard de l'Impératrice 17/19, 1000 Bruxelles, Belgique.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 9 500 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER